

YT 14/11/2017

## apgis - Sur-complémentaire

Notre régime Groupe « Frais Médicaux » est devenu « Contrat Responsable » depuis le 1er novembre 2017.

Ainsi il doit appliquer des limites de remboursements.

**L'APGIS a envoyé un courrier à l'ensemble des salariés du Groupe**  
Pour vous proposer de conserver le même niveau de couverture qu'auparavant sur les praticiens qui n'ont pas pris d'engagement de maîtrise de dépassement d'honoraires (hors OPTAM). Exemples :

- Consultations spécialistes à 60€, le reste à charge du salarié sera de 14€,
- Actes techniques et radiologie à 200€, le reste à charge du salarié sera de 85€,
- Honoraires médicaux et chirurgicaux à 2100€, le reste à charge du salarié sera de 1100€.

**Le choix d'une bonne santé ne se réalise pas forcément sur le fait que le praticien soit OPTAM ou non mais sur la qualité de ses soins.**

L'adhésion est annuelle et est reconduite tacitement. La résiliation peut se faire jusqu'au 31 octobre pour l'année suivante. Une nouvelle adhésion peut être demandée sous réserve d'un délai minimum de 12 mois à compter de la date de dénonciation. La 2<sup>nd</sup>e résiliation est définitive.

La cotisation est prélevée mensuellement et directement par l'APGIS.

**L'adhésion reste facultative et couvre les mêmes ayant-droit que le régime obligatoire. Cela représente pour 2017/2018 une cotisation mensuelle de 4,90€ à 5€**

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE – SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

e-mail : [secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com](mailto:secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)